

Charte de l'association



Lutter contre la traite des êtres humains, telle est la mission de LIMBO.

L'association prend en charge des réfugiés victimes de violences graves, de viols et de tortures, au cours de leur parcours migratoire qui passe notamment par la Libye. Son action vise à aider ces hommes et ces femmes brisés à revivre, en organisant notamment des séjours accompagnés en Aveyron, sur le chemin de la résilience.

Originalité

Après la découverte de l'existence de camps de torture pour migrants dans le Sinaï en 2014, LIMBO a été fondée pour aider les survivants à sortir de leur cauchemar. Chaque année, ils sont des milliers, réfugiés de toute l'Afrique, à passer par ces camps de torture, désormais disséminés dans toute la Libye. Avant même l'épreuve de la traversée en Méditerranée, les graves traumatismes physiques et psychologiques dont ils souffrent - au même titre que des victimes de guerre - les empêchent de vivre et d'envisager l'avenir. LIMBO veut contribuer à briser le cercle vicieux de la névrose traumatique (PTSD).

Objectifs et moyens

Organiser des séjours lors des vacances scolaires, développer ses stages et assurer le suivi à long terme de ses bénéficiaires.

Faire prendre conscience du sort des victimes, du rôle des intermédiaires et de la réalité du trafic. Et de l'ampleur tragique de cette traite des êtres humains.

Définition, droits et devoirs

LIMBO est une association humanitaire indépendante de tout parti politique, de toute confession qui a pour fondement la déclaration universelle des droits de l'homme.

Son statut associatif est défini par la loi de 1901.

LIMBO assure son indépendance financière par des sources de financement variées.

LIMBO, qui témoigne d'une vie associative réelle, produit un rapport moral et un rapport financier annuels approuvés en Assemblée générale. Le Conseil d'administration se réunit régulièrement et exerce son rôle d'orientation.

Droits des adhérents

Se revendiquer de LIMBO.

Participer aux activités de l'association : prise de parole, initiatives et prise de décision.

Devoirs des adhérents

Adhérer à la charte des valeurs de LIMBO.

Participer aux réunions, aux débats et aux manifestations publiques de LIMBO.

Participer à la vie de l'association en restant fidèle à son engagement.